

## Contenu et évaluation de la Note d'avancement du mémoire

### PREAMBULE CONCERNANT LE SUIVI DE LA RECHERCHE EN M1

Les étudiants et les étudiantes doivent dès le début du M1 réfléchir au choix d'un directeur ou d'une directrice de recherche. Ce choix doit être pertinent au regard du projet personnel de recherche et de professionnalisation. Il est contractualisé durant le mois d'octobre par la signature d'un contrat d'encadrement (à rendre pour le 25 octobre au plus tard) signé par le directeur ou la directrice de recherche.

Cela engage :

- L'étudiant ou l'étudiante à solliciter son directeur ou sa directrice pour au moins deux entrevues (l'une avant le début de l'enquête, l'autre à son issue) et à fournir, une semaine au moins avant ces deux entrevues, un écrit devant servir de base aux échanges.
- Le directeur ou la directrice à répondre dans des délais raisonnables aux sollicitations de l'étudiant ou de l'étudiante et à organiser (au minimum) ces deux entrevues, afin de prodiguer les conseils et les consignes qui lui paraissent nécessaires.

Attention : Ce ne sont pas les enseignants-chercheurs qui prennent contact avec les étudiantes ou étudiants pour le suivi du mémoire, mais bien l'inverse.

### PRINCIPE DE LA NOTE D'AVANCEMENT DU MEMOIRE

Le principe général de la Note d'avancement du mémoire vise à rendre compte de la démarche de recherche engagée durant l'année et qui doit se poursuivre en M2 (lors du choix du terrain et de l'objet de recherche, il importe donc de se projeter sur l'ensemble du Master). L'objectif de la Note d'avancement du mémoire est la construction d'une problématique de recherche anthropologique, donc d'une problématique qui se construit à l'articulation :

1. de l'état de la littérature concernant le terrain et l'objet de recherche choisis, qui doit également présenter les champs et sous-champs de recherche concernés par l'étude
2. d'une première expérience de terrain d'un mois minimum, devant fournir de premières données et montrer la pertinence du choix des lectures et de l'objet de recherche

## CONSIGNES POUR LA REDACTION

La Note d'avancement du mémoire compte entre 100 000 et 120 000 signes (espaces compris et notes de bas de page exclues, petite bibliographie comprise, hors annexes).

Les attentes du M1 en matière d'état de la littérature conduisent très logiquement à définir un minimum d'une trentaine de références bibliographiques (ouvrages et articles) à mobiliser dans la Note d'avancement du mémoire. Outre ces trente références minimums, lues en M1, l'étudiante ou l'étudiant peut également indiquer les ouvrages et articles qu'il a prévu de lire en M2 en les distinguant clairement des précédentes (par exemple dans une "bibliographie complémentaire"). Les références filmographiques et webographiques sont évidemment bienvenues."

Les illustrations doivent être légendées, sourcées et référencées dans une table des illustrations.

Le plan de la Note d'avancement du mémoire est à construire en fonction de la logique de l'argumentation défendue dans la Note d'avancement du mémoire (il est recommandé de présenter un plan détaillé de la Note d'avancement du mémoire à son directeur ou à sa directrice avant d'entamer la rédaction). La Note d'avancement du mémoire doit néanmoins contenir, dans l'ordre qui semblera le plus pertinent : un questionnement, un état de la littérature, une présentation du terrain à l'appui d'une démonstration de sa pertinence et de son adéquation avec l'objet de recherche, une description de la méthodologie déployée en M1 et envisagée en M2, des pistes de recherche, une bibliographie, et enfin (et surtout) l'énoncé d'une problématique de recherche.

## ETHIQUE DE L'ECRITURE

L'écriture de la Note d'avancement du mémoire soulève un certain nombre de questions en lien avec l'éthique de la recherche, notamment en termes d'anonymisation et de confidentialisation des données ou de droit à l'image, mais aussi, dans certains cas, en matière de secret professionnel. Pour rappel, les principes déontologiques de la discipline se traduisent dans certains pays (Canada, Australie, etc.) par la mise en place de comités d'éthique et par des formes de contractualisation. La Note d'avancement du mémoire (comme l'ensemble de la démarche de recherche) doit respecter les principes déontologiques de la discipline, mais aussi ceux qui sont en vigueur dans les pays où s'est déroulée l'enquête.

## RENDU DE LA NOTE D'AVANCEMENT DU MEMOIRE

Le rendu du mémoire se fait : en version papier (en deux exemplaires) auprès de la gestionnaire du Master et en version numérique (au moyen de « l'outil anti-plagiat » sur le BUL, en adressant le fichier au directeur ou à la directrice de recherche).

### **Première session**

Date de rendu du mémoire : 15 mai

Dates de soutenance : à préciser

### **Deuxième session**

Date de rendu du mémoire : 15 juin

Dates de soutenance : à préciser

Attention : Le non-respect des consignes pourra conduire à un refus, par le directeur ou la directrice, d'organiser la soutenance, quand bien même la Note d'avancement du mémoire aurait été déposée, ce qui entraînera une défaillance dans les notes et l'impossibilité de valider le M1.

## « SOUTENANCE » DE LA NOTE D'AVANCEMENT DU MEMOIRE

La Note d'avancement du mémoire est « soutenue » face à un jury composé du directeur ou de la directrice et d'un second lecteur ou d'une seconde lectrice (il s'agit le plus souvent d'un autre enseignant-chercheur du département d'anthropologie de l'université Lyon 2). La soutenance dure 45 minutes. Elle s'ouvre par une communication orale de 10 minutes de l'étudiant ou de l'étudiante. Cette présentation, qui doit être préparée, vise à mettre en perspective le travail effectué. Les deux membres du jury prennent ensuite la parole en formulant des remarques et des questions avant d'inviter l'étudiant ou l'étudiante à y répondre.